

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

52e législature



Pour de plus amples informations, surfez sur :

www.lachambre.be

Informations Parlementaires est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

Informations Parlementaires est adressé à toute personne qui en fait la demande.

Le prix de l'abonnement s'élève à 13,00€) par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° **000-1648428-10 de la "Chambre des représentants publications à 1008 Bruxelles"**.

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de **Parlementaire mededelingen** ; l'abonnement aux deux versions s'élève à 26,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

coordination et rédaction : Service des Relations publiques et internationales

tél : 02/549.81.77 - 02/549.80.80

fax : 02/549.83.02

E-mail : pri@lachambre.be

lay-out : PRI

impression : Imprimerie de la Chambre

adresse postale : Chambre des représentants de Belgique
B - 1008 BRUXELLES

entrée visiteurs : 13, rue de Louvain - Bruxelles

éditeur responsable : le secrétaire général de la Chambre



Table des matières

ORGANES DE LA CHAMBRE	
Présidence	3
COMMISSIONS	
Réunions de commissions	5
SÉANCES PLÉNIÈRES	
Commission d'enquête	25
Projets de loi	27
Questions orales	28
Votes nominatifs sur les motions	31
RELATIONS INTERNATIONALES	33
PUBLICATIONS	35

CONSEIL DES MINISTRES	37
------------------------------	----

ANNEXES	
Projets de loi, propositions et rapports de commission	43
Avis du Conseil d'Etat	45
Assemblées parlementaires internationales	47

ADDENDA	49
Agenda des séances plénières et des réunions de commissions	51



SEMAINE DU 11 MAI AU 15 MAI 2009



ORGANES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENTENCE

JEUDI 7 MAI 2009

VISITE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE TOGOLAISE

Le jeudi 7 mai 2009, M. Patrick Dewael, Président de la Chambre des Représentants, a reçu M. El Hadj Abass Bonfoh, Président de l'Assemblée Nationale Togolaise.

M. Bonfoh a souligné que son pays a définitivement opté pour la démocratie, bien qu'il ait récemment encore vécu un coup d'État. L'Assemblée Nationale est appelée à jouer un rôle très important dans le processus de démocratisation. Il est dès lors important qu'elle puisse fonctionner le mieux possible.

De nombreux services devront encore être mis en place au sein de l'Assemblée Nationale. L'aide des assemblées belges serait plus que bienvenue dans ce cadre. M. Bonfoh a exprimé le souhait qu'un accord de partenariat soit conclu entre l'Assemblée Nationale Togolaise et la Chambre des Représentants, afin que les mandataires politiques et les fonctionnaires belges puissent apporter leur contribution à un meilleur fonctionnement du pouvoir législatif au Togo.







COMMISSIONS

Commission d'enquête « Fraude fiscale »

COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'EXAMINER LES GRANDS DOSSIERS DE FRAUDE FISCALE

Présidents : M. François-Xavier de Donnea

➤ JEUDI 7 MAI 2009

Votes sur les recommandations et approbation du rapport de MM. Jean-Marc Nollet, Raf Terwingen et Alain Mathot.

- La commission a adopté les recommandations par 14 voix contre 2 abstentions.
- Le rapport a été adopté par le même vote.

Fonds belge de survie

DÉLÉGATION AU GROUPE DE TRAVAIL "FONDS BELGE DE SURVIE"

Présidents : MM. Patrick Moriau et Roel Deseyn

➤ LUNDI 11 MAI 2009

1. Projet de rapport de Mmes Muriel Gerkenes et Kattrin Jadin sur la mission au Bénin.

- Mme Muriel Gerkenes a exposé son rapport.
- Mme Muriel Gerkenes a répondu aux observations de M. Roel Deseyn, Mme Hilde Vautmans et M. Francis Van den Eynde.
- Les membres du groupe de travail disposent d'une semaine pour communiquer par courriel leurs observations supplémentaires éventuelles sur le projet de rapport au secrétariat de la commission.

2. Projet de texte d'une nouvelle proposition de loi relative à un "Fonds belge pour la Sécurité alimentaire".

- M. Roland Provot du DGCD a exposé le projet de texte.
- M. Roland Provot a répondu aux questions et observations de Mme Muriel Gerkenes, MM. Roel Deseyn, David Geerts, Patrick Moriau et Georges Dallemagne.
- La discussion des articles du projet de texte a eu lieu.



Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

Présidentes : Mme Mia De Schamphelaere & Clotilde Nyssens a.i.

➤ **MARDI 12 MAI 2009**

1. Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Servais Verherstraeten, Sonja Becq, Mia De Schamphelaere, Raf Terwingen, Liesbeth Van der Auwera) modifiant le Code civil et le Code des droits de succession en ce qui concerne le paiement libératoire dans le cadre d'un héritage et visant à mettre un certain montant à la disposition du conjoint ou cohabitant légal survivant, n°s 1633/1 à 5.
Amendements de MM. Terwingen, Verherstraeten, Landuyt, Giet et Hamal et Mmes Marghem et Van Cauter.
- Proposition de loi (David Geerts, Hans Bonte, Dirk Van der Maelen) modifiant le Code des droits de succession en ce qui concerne les problèmes temporaires de liquidités auxquels sont confrontés les survivants, n° 450/1.
- Proposition de loi (Servais Verherstraeten, Sonja Becq, Mia De Schamphelaere, Raf Terwingen, Liesbeth Van der Auwera) modifiant le Code des droits de succession et le Code civil en vue de mettre un certain montant à la disposition du partenaire survivant, n° 701/1.
- Proposition de loi (Jean-Luc Crucke, Pierre-Yves Jeholet) visant à mettre immédiatement à disposition du conjoint ou du cohabitant légal survivant un montant maximum avant le règlement de la succession, n° 922/1.

(Vote sur l'ensemble - Rgt, art. 82.1). (Rapporteurs : Mmes Carina Van Cauter et Valérie Déom).

- La commission a pris connaissance de la note légistique.
- La commission a approuvé les corrections légistiques proposées.
- Les amendements déposés par M. Renaat Landuyt ont été distribués.
- La présidente a fait une lecture de l'article 82.1, 3^{ème} alinéa du Règlement. La commission a décidé de ne pas déroger de cette condition. - Les amendements ont par conséquent été déclarés irrecevables.
- L'ensemble de la proposition de loi, tel qu'amendé et corrigé légistiquement, a été adopté à l'unanimité.

2. Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Clotilde Nyssens, Christian Brotcorne) modifiant le Code civil en vue d'objectiver le calcul des contributions alimentaires des père et mère au profit de leurs enfants, n° 899/1.
- Proposition de loi (Muriel Gerkens, Zoé Genot, Juliette Boulet, Thérèse Snoy et d'Oppuers, Jean-Marc Nollet, Georges Gilkinet) modifiant certaines dispositions du Code civil relatives à la contribution des père et mère à l'éducation de leurs enfants, n° 295/1.
- Proposition de loi (Dalila Douifi, Renaat Landuyt, Christine Van Broeckhoven) modifiant le Code civil en vue de faire payer les pensions alimentaires des enfants de préférence par domiciliation bancaire, n° 564/1.
- Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu, Marie-Christine Marghem, Carina Van Cauter) modifiant le Code civil en ce qui concerne les frais extraordinaires dans le cadre d'une pension alimentaire, n° 1092/1.
- Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu, Herman De Croo, Willem-Frederik Schiltz, Carina Van Cauter) modifiant la législation relative aux pensions alimentaires, en ce qui concerne l'autorisation de percevoir en cas de non-paiement, n° 1317/1.



- Proposition de loi (Mia De Schamphelaere, Raf Terwingen, Servais Verherstraeten) modifiant le Code civil en ce qui concerne les contributions alimentaires pour les enfants, n° 1611/1.
- Proposition de loi (Mia De Schamphelaere, Sonja Becq, Raf Terwingen) modifiant le Code civil en ce qui concerne l'instauration d'un compte enfant, n° 1709/1.

(Continuation). (Rapporteur : Mme Clotilde Nyssens).

Avis fait au nom de la sous-commission de la "Droit de la famille" par Mme Valérie Déom et M. Fouad Lahssaini.

- Mme Valérie Déom a exposé l'avis de la subcommission 'Droit de la Famille ».
- La commission a décidé que la proposition de loi n° 899 servira de base à la discussion.
- La discussion a eu lieu.
- Les amendements n°s 1 à 14 ont été adoptés.
- En application de l'article 82.1 du Règlement, le vote sur l'ensemble aura lieu la semaine prochaine.

3. Projet de loi modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, en vue d'accorder aux associations le droit d'introduire une action d'intérêt collectif, n° 1939/1.

(Avis à donner à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique).

- Rapporteur : M. Oliver Hamal.

4. Projet de loi complétant la loi sur les baux à loyer en ce qui concerne l'imputation au preneur des frais d'intervention d'un tiers - Transmis par le Sénat, n° 1949/1.

- Rapporteur : M. Stefaan Van Hecke.
- La discussion du projet de loi transmis a eu lieu.
- L'ensemble a été adopté à l'unanimité.
- La commission estime toutefois préférable de supprimer le mot « véritable » dans l'article 2.

5. Interpellation et question jointe :

- Interpellation de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur "le fait que 200 hommes politiques sont espionnés par la Sûreté de l'Etat" (n° 312).
- Question de M. Stefaan Van Hecke au ministre de la Justice sur "la constitution par la Sûreté de l'Etat de dossiers sur des hommes politiques" (n° 12901).

- Le ministre de la Justice a répondu.

- MM. Bart Laeremans et Peter Logghe ont déposé une motion de recommandation.
- M. Raf Terwingen a déposé une motion pure et simple.

6. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur "le traitement de plaintes anonymes, en particulier par le commissaire général Koekelberg" (n° 12659).

- Le ministre de la Justice a répondu.

7. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur "le régime de sorties dont peuvent bénéficier des détenus" (n° 12681).

- Le ministre de la Justice a répondu.



8. Question de M. Xavier Baeselen au ministre de la Justice sur “la liste des biens insaisissables et sa mise à jour” (n° 12898).

- Le ministre de la Justice a répondu.

9. Question de M. Xavier Baeselen au ministre de la Justice sur “les indemnités en cas de détention préventive inopérante” (n° 12942).

- Le ministre de la Justice a répondu.

10. Question de M. Olivier Maingain au ministre de la Justice sur “la problématique de l’absentéisme et des congés payés chez les agents pénitentiaires” (n° 12955).

- Le ministre de la Justice a répondu.

11. Question de M. Jean-Luc Crucke au ministre de la Justice sur “le rôle du parquet dans les faits de violence dans et aux abords de la gare de Leuze-en-Hainaut” (n° 12966).

- Le ministre de la Justice a répondu.

12. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre de la Justice sur “l’expulsion de femmes excisées” (n° 12980).

- Le ministre de la Justice a répondu.

13. Question de Mme Mia De Schamphelaere au ministre de la Justice sur “la violence intrafamiliale” (n° 12993).

- Le ministre de la Justice a répondu.

14. Question de Mme Mia De Schamphelaere au ministre de la Justice sur “les faits de violence dans la province d’Anvers” (n° 12994).

- Le ministre de la Justice a répondu.

15. Question de M. Stefaan Van Hecke au ministre de la Justice sur “la location de cellules dans des prisons néerlandaises pour y enfermer des détenus belges” (n° 12997).

- Le ministre de la Justice a répondu.

16. Question de M. Stefaan Van Hecke au ministre de la Justice sur “l’enquête des services de renseignements sur les néonazis” (n° 13001).

17. Questions jointes :

- Question de Mme Valérie Déom au ministre de la Justice sur “les indemnités pro deo allouées dans le cadre du système d’aide juridique de deuxième ligne” (n° 13047).

- Question de M. Jean-Luc Crucke au ministre de la Justice sur “la valeur du point 'pro deo' ” (n° 13212).

- Le ministre de la Justice a répondu.



18. Question de M. Ben Weyts au ministre de la Justice sur “le nombre de commissions, de conseils consultatifs et d’autres organes qui sont de sa compétence” (n° 13065).

- Le ministre de la Justice a répondu.

19. Question de M. Xavier Baeselen au ministre de la Justice sur “la mise en place d’un réseau d’expertise ‘homophobie’ au sein du Collège des procureurs généraux” (n° 13125).

- Le ministre de la Justice a répondu.

20. Question de M. Jean-Luc Crucke au ministre de la Justice sur “l’hébergement des services judiciaires à Tournai” (n° 13139).

- Le ministre de la Justice a répondu.

21. Question de M. Dirk Van der Maelen au ministre de la Justice sur “l’obtention de données bancaires dans un dossier de fraude” (n° 13156).

- Le ministre de la Justice a répondu.

22. Question de M. Daniel Bacquelaine au ministre de la Justice sur “le coût de l’exécution des peines de travail pour les communes” (n° 13165).

- Le ministre de la Justice a répondu.

23. Question de Mme Clotilde Nyssens au ministre de la Justice sur “les écoutes téléphoniques” (n° 13179).

- Le ministre de la Justice a répondu.

24. Questions jointes :

- Question de M. Peter Logghe au ministre de la Justice sur “l’accord intervenu entre compagnies d’assurance concernant la catastrophe de Ghislenghien” (n° 13190).
- Question de M. Stefaan Van Hecke au ministre de la Justice sur “l’indemnisation des victimes de Ghislenghien” (n° 13211).

- Le ministre de la Justice a répondu.

Prochaine réunion : mardi 19 mai 2009.

Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : Mme Muriel Gerkens

➤ **MARDI 12 MAI 2009**

1. Trajet de soins : Réflexions et auditions.

- INAMI - M. H. De Ridder;
- LUSS - Mme Carine Serano, VPP - Mme Ilse Weeghmans;



- un représentant de GBO, SVH - Dr. Herman Moermans;
- un représentant de l'ABSyM - Dr. Vermaelen, ASGB - Dr. Robert Rutsaert;
- un représentant de PHISOP;
- FAG - Dr. Jean-François Soupart;
- La Fédération Liégeoise des Associations de Médecins Généralistes - Dr. Johan Sterkendries.

- Rapporteur : M. Luc Goutry.
- Les auditions ont eu lieu.

2. Demande d'étude au Centre fédéral d'expertise des soins de santé (à introduire par la commission).

- La commission confirme à l'unanimité que les demandes d'étude sont soutenues par elle.

3. Ordre des travaux.

- L'ordre des travaux a été discuté.

4. Projet de loi programme (art. 6 à 8), n° 1967.

- Rapporteur : M. Jacques Otlet.
- Les articles 6 à 8 de la loi-programme ainsi que les amendements du gouvernement ont été discutés.
- La commission a successivement adopté les articles et les amendements.
- L'ensemble des dispositions a été adopté à l'unanimité.
- Des corrections techniques ont été apportées.

5. Question de Mme Nathalie Muylle à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la législation en matière de compléments alimentaires à base de plantes" (n° 11568).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.

6. Questions jointes :

- Question de Mme Nathalie Muylle à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le marquage au fer rouge des chevaux" (n° 11569).
- Question de Mme Hilde Vautmans à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le marquage au fer rouge des chevaux" (n° 11609).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.

7. Question de M. Koen Bultinck à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le profil des assistants de cabinet" (n° 11600).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.

8. Question de M. Maxime Prévot à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les nouvelles conditions requises pour bénéficier de soins dentaires via le régime du tiers payant" (n° 12155).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.



9. Question de Mme Maggie De Block à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “l’annulation de l’arrêté ministériel fixant les critères d’agrément des médecins généralistes” (n° 12166).

- La secrétaire d’Etat aux Personnes handicapées a répondu.

10. Question de Mme Rita De Bont à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la vente illégale de chiens” (n° 12436).

- La secrétaire d’Etat aux Personnes handicapées a répondu.

11. Question de M. Luc Goutry à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la présence de personnel extérieur dans le quartier opératoire” (n° 12453).

- La secrétaire d’Etat aux Personnes handicapées a répondu.

12. Question de Mme Florence Reuter à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la prise en charge des personnes polyhandicapées de grande dépendance” (n° 12520).

- La secrétaire d’Etat aux Personnes handicapées a répondu.

13. Question de M. Jacques Otlet à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “les déficits en capacité hospitalière” (n° 12545).

- La secrétaire d’Etat aux Personnes handicapées a répondu.

14. Question de Mme Colette Burgeon à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “le bien-être animal dans l’élevage cunicole belge” (n° 13171).

- La secrétaire d’Etat aux Personnes handicapées a répondu.

15. Question de M. Luc Goutry à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “le paiement aux hôpitaux des montants de rattrapage pour les années 1999-2001” (n° 12773).

- La secrétaire d’Etat aux Personnes handicapées a répondu.

16. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “les dysfonctionnements des cliniques extra-hospitalières” (n° 12783).

- La secrétaire d’Etat aux Personnes handicapées a répondu.

17. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “l’accueil des toxicomanes aux urgences” (n° 12784).

- La secrétaire d’Etat aux Personnes handicapées a répondu.



18. Question de Mme Katia della Faille de Leverghem à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la télécardiologie” (n° 12788).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.

19. Question de Mme Katia della Faille de Leverghem à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “l'état d'avancement des arrêtés d'exécution de la loi relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique” (n° 12868).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.

20. Questions jointes :

- Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la non-accessibilité à un traitement efficace pour les patients souffrant de lupus néphrétique” (n° 12875).

- Question de Mme Colette Burgeon à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “le lupus érythémateux” (n° 13161).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.

21. Question de Mme Katia della Faille de Leverghem à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “le don d'organes” (n° 12904).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.

22. Question de Mme Christine Van Broeckhoven à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la législation en matière de tests génétiques humains à des fins commerciales” (n° 13071).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.

23. Question de Mme Christine Van Broeckhoven à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “le concept de la biobanque appliqué à la recherche scientifique” (n° 13118).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.

24. Questions jointes :

- Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la prise en charge de la chirurgie de comblement pour les personnes atteintes du VIH” (n° 13140).

- Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la limitation dans la délivrance de médicaments VIH” (n° 13143).

- Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la prévention du SIDA dans certains groupes d'âge” (n° 13144).

- La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées a répondu.

Prochaine réunion : mardi 19 mai 2009.



Défense nationale

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président : M. Ludwig Vandenhove

➤ **MARDI 12 MAI 2009**

1. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur "les tranches d'achat optionnelles pour les AIV, les véhicules Pandur, les MPPV et les LMV" (n° 12526).

- Le ministre de la Défense a répondu.

2. Question de M. Josy Arens au ministre de la Défense sur "le reclassement professionnel des militaires dans le secteur du transport routier" (n° 12747).

- Le ministre de la Défense a répondu.

3. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur "les missions étrangères sur le continent africain" (n° 12859).

- Le ministre de la Défense a répondu.

4. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur "la recommandation de l'Assemblée de l'UEO sur l'opinion publique face aux opérations militaires internationales" (n° 12892).

- Le ministre de la Défense a répondu.

5. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur "le retour des Special Forces belges du Tchad" (n° 12893).

- Le ministre de la Défense a répondu.

6. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur "les effets dissuasifs de la flotte multinationale au Liban" (n° 12923).

- Le ministre de la Défense a répondu.

7. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur "la participation belge à l'Eurocorps" (n° 12974).

- Le ministre de la Défense a répondu.

8. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur "la vente spéciale d'habillement et d'équipement aux mouvements de jeunesse" (n° 13008).

- Le ministre de la Défense a répondu.

9. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur "l'action de nos militaires au Kosovo" (n° 13009).

- Le ministre de la Défense a répondu.



10. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “la mission du génie au Bénin” (n° 13010).

- Le ministre de la Défense a répondu.

11. Question de M. Bruno Stevenheydens au ministre de la Défense sur “la commande de 7 Airbus A400M pour la Défense” (n° 13012).

- Le ministre de la Défense a répondu.

12. Question de M. Bruno Stevenheydens au ministre de la Défense sur “l’influence qu’exercent les Talibans depuis le Pakistan sur la guerre en Afghanistan” (n° 13013).

- Le ministre de la Défense a répondu.

13. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “le ‘Safety and Readiness Check’ (SARC) pour la frégate Louise-Marie” (n° 13019).

- Le ministre de la Défense a répondu.

14. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “l’organisation par l’OTAN de ‘l’International Outreach Event’ à Jambes” (n° 13020).

- Le ministre de la Défense a répondu.

15. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “les actions de déminage par nos militaires au Liban” (n° 13024).

- Le ministre de la Défense a répondu.

16. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “la nouvelle présentation sur Marchetti de la ‘Hardship Red Formation’” (n° 13026).

- Le ministre de la Défense a répondu.

17. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “les préparatifs de ‘l’European Union Battle Group II/09’” (n° 13034).

- Le ministre de la Défense a répondu.

18. Question de M. Bruno Stevenheydens au ministre de la Défense sur “le plaidoyer tenu par le nouveau CHOD en faveur d’une plus grande concentration de militaires belges à l’étranger” (n° 13056).

- Le ministre de la Défense a répondu.

19. Question de Mme Valérie Déom au ministre de la Défense sur “les nouvelles modalités financières pour l’occupation des infrastructures militaires par les clubs sportifs” (n° 13114).

- Le ministre de la Défense a répondu.



20. Question de M. Patrick De Groote au ministre de la Défense sur "l'utilisation d'UAV à des fins civiles" (n° 13127).

- Le ministre de la Défense a répondu.

21. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur "l'exercice militaire 'Crazy Trip 2009' aux Pays-Bas" (n° 13160).

- Le ministre de la Défense a répondu.

Prochaine réunion : mardi 19 mai 2009.

Affaires sociales

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : M. Yvan Mayeur

➤ **MARDI 12 MAI 2009**

1. Projet de loi-programme (art. 53), n° 1967/1. (Discussion et vote).

- Rapporteur : Mme Maggie de Block.
- La ministre de l'Emploi a exposé l'article 53 du projet.
- M. Hans Bonte a exposé la proposition n° 1556.
- Ont pris part à la discussion générale : MM. Georges Gilkinet, Maxime Prévot, Pierre-Yves Jeholet, Mmes Maggie De Block, Sonja Becq et Sofie Staelraeve.
- M. Maxime Prévot a déposé les amendements n°s 1 à 4.
- L'article 53 et les amendements ont été adoptés.

2. Projet de loi portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à la participation des travailleurs dans les sociétés issues de la fusion transfrontalière de sociétés de capitaux, n°s 1951/1 (art. 78) et 1952/1 (art. 77).

- Rapporteur : Mme Hilal Yalçın.
- La ministre de l'Emploi a exposé les projets et a signalé quelques erreurs techniques.
- Les articles et l'ensemble des projets ont successivement été adoptés à l'unanimité.

3. Question de Mme Meryame Kitir à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "l'absence de l'arrêté d'exécution de l'article 34 de la loi sur les contrats de travail" (n° 12947).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

4. Question de M. Georges Gilkinet à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "la nouvelle étude relative aux titres-services" (n° 13031).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.



5. Question de Mme Valérie Déom à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "le chômage temporaire résultant de causes économiques et les sanctions ONEm dans le cadre du plan d'activation des chômeurs" (n° 13093).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

6. Question de M. Pierre-Yves Jeholet à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "les pratiques salariales des mutualités socialistes" (n° 13138).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

7. Question de M. Jean-Luc Crucke à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "l'autorisation d'occupation bénévole de chômeurs pour le nettoyage de voiries et d'abords" (n° 13155).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

8. Question de M. Jean-Luc Crucke au ministre de l'Intérieur sur "le blocage des versements des subventions dans le secteur non marchand" (n° 13162).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

➤ **MERCREDI 13 MAI 2009**

1. Projet de loi-programme (art. 9 à 52), n° 1967/1. (Discussion et votes).

- Rapporteur : Mme Maggie De Block.

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales a introduit le projet.

- Ont pris la parole dans la discussion des articles : MM. Georges Gilkinet, Hans Bonte, Stefaan Vercamer, Josy Arens et Mme Maggie De Block.

- Les articles 9 à 52 ont été adoptés.

- Le vote sur l'ensemble a été reporté.

2. Question de M. Josy Arens à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la cotisation de solidarité" (n° 12816).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

3. Question de M. Mark Verhaegen à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le droit aux allocations familiales lorsque le parent bénéficiaire réside à l'étranger" (n° 13135).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

4. Question de M. Koen Bultinck à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la plainte déposée auprès de l'Office de contrôle des mutualités à l'encontre de la mutualité « Vlaams & Neutraal Ziekenfonds »" (n° 13200).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.



Economie

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

Président : M. Bart Laeremans

➤ MARDI 12 MAI 2009

1. Proposition de loi (Katrien Partyka, Joseph George, Sofie Staelraeve, David Clarinval, Servais Verherstraeten, Willem-Frederik Schiltz et Freya Van den Bossche) modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en ce qui concerne les assurances de solde restant dû pour les personnes présentant un risque sanitaire accru, n° 1977/1. (Pour mémoire).

- La commission a décidé de renvoyer la proposition pour avis de loi à la Commission des Assurances et au Conseil d'Etat.

2. Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Bruno Tobback et consorts) modifiant la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations en ce qui concerne la participation d'acteurs de marché dans les gestionnaires de réseau, n° 1600/1.
 - Proposition de loi (Flor Van Noppen) instaurant une part de marché maximale sur les marchés du gaz et de l'électricité, n° 1513/1.
 - Proposition de loi (Flor Van Noppen) modifiant la législation relative au marché du gaz et de l'électricité en ce qui concerne le dégroupage des gestionnaires de réseau et des acteurs du marché, n° 1537/1.
 - Proposition de loi (Tinne Van der Straeten et consorts) modifiant la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations et relative à la gouvernance d'entreprise pour les gestionnaires du secteur du gaz naturel, n° 1886/1.
- (Continuation). (Rapporteur : M. Willem-Frederik Schiltz).

- Le ministre du Climat et de l'Energie communique que le Comité de concertation du 29 avril 2009 a atteint un consensus sur le texte d'un projet de loi en la matière.
- Le projet de loi sera déposé à la Chambre dans 2 à 3 semaines.
- La commission a approuvé que la discussion des propositions de loi soit suspendue et que celle-ci soit jointe au projet de loi du Comité de concertation..

3. Questions jointes :

- Question de M. Maxime Prévot au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'avenir des biocarburants" (n° 12570).
 - Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la production de biocarburants en Belgique" (n° 12982).
- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.

4. Questions jointes :

- Question de Mme Nathalie Muylle au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'affichage des performances énergétiques et des émissions de CO₂" (n° 12961).
- Question de M. Xavier Baeselen au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le 'code Febiac' déclaré non conforme" (n° 13021).



- Question de M. Jean Cornil au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la mise en demeure par la Commission européenne de la Belgique pour le non-respect de la législation sur la publicité automobile" (n° 13037).

- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.

5. Question de M. Peter Logghe au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les véhicules électriques" (n° 12979).

- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.

6. Question de M. Jan Jambon au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les modifications apportées aux conditions d'exploitation des centres de bancs solaires" (n° 13004).

- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.

7. Question de Mme Katrien Partyka au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la taxe sur les sites de production d'électricité non utilisés" (n° 13043).

- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.

8. Question de Mme Katrien Partyka au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'état d'avancement de l'octroi automatique des tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité" (n° 13113).

- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.

9. Question de Mme Katrien Partyka au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le paiement par cartes de crédit de factures d'énergie" (n° 13115).

- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.

10. Question de M. Peter Logghe au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le retard encouru dans la construction d'éoliennes sur le banc de Thornton" (n° 13122).

- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.

11. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la consultation de la CANPAN" (n° 13173).

- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.

12. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'exportation de matériel vers l'Iran" (n° 13174).

- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.

13. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'avenir des biocarburants et de la biomasse en Belgique" (n° 13182).

- Le ministre du Climat et de l'Energie a répondu.



14. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le directeur du SPF Énergie." (n° 13183).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

Prochaine réunion : mardi 19 mai 2009.

Relations extérieures

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président : Mme Hilde Vautmans

➤ **MARDI 12 MAI 2009**

"Stop à la violence faite aux enfants dans le Sud"

Audition de :

- M. Sérgio Pinheiro, Universités de Brown (USA) et de Sao Paulo : "Violence quotidienne : portrait de la situation et recommandations aux autorités";
- Mme Anastasie Koudoh, coordinatrice des campagnes du Bureau Régional de Plan en Afrique de l'Ouest : "Violence quotidienne en Afrique de l'Ouest";
- M. Hans De Greve, chargé de plaidoyer chez Plan Belgique : "Violence quotidienne et coopération au développement belge".

Echange de vues.

(Réunion commune avec la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat).

- Rapporteurs : MM. Georges Dallemagne, Bruno Tuybens, Mme Els Schelfout (Sénat) et Mme Olga Zrihen (Sénat).
- Sont intervenus : MM. Georges Dallemagne, Bruno Tuybens, Mmes Hilde Vautmans, Sabine de Béthune (Sénat) et M. François Roelants du Vivier (Sénat).

Prochaine réunion : mardi 19 mai 2009.

Commission parlementaire de Concertation

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

Présidents : MM. Patrick Dewael et Armand De Decker

➤ **MERCREDI 13 MAI 2009**

1. Projet de loi portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à la participation des travailleurs dans les sociétés issues de la fusion transfrontalière de sociétés de capitaux, n° 52-1951/1. - Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen à 20 jours.



2. Projet de loi introduisant l'injonction de payer dans le Code judiciaire; n° 4-139/1-9. – Fixation du délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai endéans lequel la Chambre doit s'exprimer est fixé à 60 jours.

3. Projet de loi modifiant le Code pénal, afin d'introduire la récidive de crime sur délit, et les dispositions légales relatives à la libération conditionnelle, à la mise en liberté provisoire en vue de l'éloignement du territoire ou de la remise et à la mise à la disposition du tribunal de l'application des peines; n° 4-330/1-9. - Fixation du délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai endéans lequel la Chambre doit s'exprimer est fixé à 60 jours.

4. Projet de loi modifiant l'article 37 du Code rural; n° 4-435/1-8. - Fixation du délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai endéans lequel la Chambre doit s'exprimer est fixé à 60 jours.

5. Projet de loi relative à la circonstance aggravante pour les auteurs de certaines infractions commises envers certaines personnes à caractère public; n° 4-495/1-6. - Fixation du délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai endéans lequel la Chambre doit s'exprimer est fixé à 60 jour.

6. Projet de loi complétant le Code pénal en vue d'incriminer le trafic d'influence commis par des particuliers à l'égard de personnes qui exercent une fonction publique; n° 4-507/1-5.

- Fixation du délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai endéans lequel la Chambre doit s'exprimer est fixé à 60 jours.

7. Projet de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution à la dénomination "Cour constitutionnelle"; n° 4-515/1-5. - Fixation du délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai endéans lequel la Chambre doit s'exprimer est fixé à 60 jours.

8. Projet de loi modifiant l'arrêté royal du 13 septembre 1999 relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, afin d'attirer l'attention sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse; n° 4-530/1-6. - Fixation du délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai endéans lequel la Chambre doit s'exprimer est fixé à 60 jours.



9. Projet de loi modifiant l'article 5bis de la loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale concernant la déclaration de personne lésée; n° 4-567/1-6.

- Fixation du délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai endéans lequel la Chambre doit s'exprimer est fixé à 60 jours.

10. Projet de loi modifiant le Code judiciaire visant à supprimer la mise à charge automatique de l'entière des dépens à la partie demanderesse en cas de requête unilatérale en divorce; n° 4-1115/1-5. - Fixation du délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai endéans lequel la Chambre doit s'exprimer est fixé à 60 jours.

11. Projet de loi modifiant le Code des sociétés en vue d'instaurer la participation à distance à l'assemblée générale, n° 52-1261/1. - Fixation du délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai endéans lequel la Chambre doit s'exprimer est fixé à 60 jours.

12. Projet de loi modifiant les articles 199^{ter} et 212 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, n° 52-1916/1.

Demande d'urgence du gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai d'examen est fixé à 20 jours.

Infrastructure

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Président : M. François Bellot

➤ MERCREDI 13 MAI 2009

1. Projet de loi-programme (art. 1 à 4), n° 1967/1.

- Rapporteur : Mme Valérie De Bue.

- Le secrétaire d'Etat à la Mobilité a donné un exposé introductif.

- La discussion générale et la discussion des articles a eu lieu.

- Un amendement a été déposé par M. Jan Mortelmans.

- L'amendement a été rejeté.

- L'ensemble des articles a été adopté par 9 voix contre 3 absentions.

2. Proposition de résolution (David Geerts, Jef Van den Bergh, Ulla Werbrouck, David Lavaux, Thérèse Snoy et d'Oppuers, François Bellot, Linda Musin, Bruno Van Grootenbrulle, Patrick De Groote) relative à la sécurisation des cyclistes dans l'angle mort des camions, n° 1191/1 et 2. (Continuation) (Rapporteur : Valérie De Bue).



- La discussion générale a été poursuivie.
- Un amendement a été déposé par M. Jan Mortelmans.
- Le secrétaire d'Etat à la Mobilité a communiqué que l'examen concerné de l'IBSR est presque terminé et qu'il le mettra à la disposition de la commission au plus tard dans trois semaines.
- La commission a décidé à l'unanimité de suspendre la discussion.

3. Proposition de loi jointes :

- Proposition de loi (Jef Van den Bergh, François Bellot, Valérie De Bue, Jenne De Potter, David Lavaux, Ludo Van Campenhout, Bruno Van Grootenbrulle, Josy Arens, Roel Deseyn) modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en ce qui concerne le recours à l'alcolock, n° 1856/1 et 2.
- Proposition de loi (Josy Arens) complétant les lois coordonnées relatives à la police de la circulation routière, en vue de rendre obligatoire l'installation d'alcolocks dans certains véhicules, n° 1339/1.

(Continuation) (Rapporteur : Roel Deseyn).

- La discussion générale de la proposition de loi n° 1856 a été poursuivie et clôturée.
- La discussion générale des articles a eu lieu.
- Les amendements n°s 2 à 6 ont été retirés.
- Les amendements n°s 7 à 12 ont été déposés par M. Jef Van den Bergh.
- Un amendement n° 13 a été déposé par M. Ludo Van Campenhout et consorts.
- Les amendements n°s 1 à 7 et 12 ont été adoptés.
- L'amendement n° 13 a été rejeté.
- La commission a décidé à l'unanimité d'apporter un nombre d'améliorations légistiques conformément à la note du service juridique.
- La commission a décidé à l'unanimité de déroger à l'article 82,1 du Règlement de la Chambre.
- La proposition de loi, telle qu'amendée, a été adoptée à l'unanimité. Dès lors la proposition de loi jointe n° 1339 devient sans objet.

4. Proposition de résolution (Thérèse Snoy et d'Oppuers, Tinne Van der Straeten, Stefaan Van Hecke, Muriel Gerken, Meyrem Almaci, Juliette Boulet, Wouter De Vriendt, Georges Gilkinet, Jean-Marc Nollet) relative à la création d'une vignette "Ecoscore" pour les véhicules, n° 764/1.

(Continuation) (Rapporteurs : Jenne De Potter et Jef Van den Bergh).

- La discussion générale a été poursuivie et clôturée.
- La discussion des articles a eu lieu.
- Les amendements n°s 1, 2 et 3 ont été adoptés.
- La considérante E et la recommandation 3 ont été rejetées.
- La commission a décidé à l'unanimité de déroger à l'article 82,1 du Règlement de la Chambre.
- La proposition de résolution, telle qu'amendée, a été adoptée par 9 voix et 2 absentions.

Prochaine réunion : lundi 18 mai 2009.



Finances et Budget

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ **MERCREDI 13 MAI 2009**

Projet de loi-programme (art. 54 et 55), n° 1967/1.

- Les articles 54 et 55, ainsi que l'ensemble des dispositions renvoyées à la commission, ont été successivement adoptés à l'unanimité.

Prochaine réunion : mardi 19 mai 2008.

Intérieur

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président : M. André Frédéric

➤ **MERCREDI 13 MAI 2009**

1. Question de M. Peter Vanvelthoven au premier ministre sur "l'augmentation du capital de BNP Paribas" (n° 12622).

- Le premier ministre a répondu.

2. Question de M. Peter Vanvelthoven au premier ministre sur "la situation budgétaire" (n° 13116).

- Le premier ministre a répondu.

3. Question de M. Koen Bultinck au premier ministre sur "les tests de qualité gratuits des drogues" (n° 13119).

- Le premier ministre a répondu.

4. Question de M. Peter Logghe au premier ministre sur « le refus du secrétaire d'Etat Chastel de soutenir la candidature de Luc Van den Brande à la présidence du Conseil de l'Europe » (n° 13217).

- Le premier ministre a répondu.

5. Question de M. Willem-Frederik Schiltz au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "l'examen de promotion 'droit fiscal général' contesté" (n° 11774).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

Prochaine réunion : mardi 19 mai 2009.



Sécurité nucléaire

SOUS-COMMISSION DE LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Président : Mme Katrien Partyka

➤ **MERCREDI 13 MAI 2009**

1. Audition de :

- MM. Koen Persyn, directeur de AIB-Vinçotte CONTROLATOM, Roger Van Steenberghe, CEO Vinçotte, et Pierre Klees, président d'AIB-Vinçotte.
- M. Bernard Manche, directeur de Techni-Test.

- Rapporteurs : M. Eric Thiébaud et Mme Tinne Van der Straeten.
- Les auditions ont eu lieu.

2. Ordre des travaux.

Prochaine réunion : mercredi 20 mai 2009.



SÉANCES PLÉNIÈRES

Ce chapitre mentionne:

- *les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;*
- *l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;*
- *le résultat des votes.*

Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);

Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin).

➤ **MERCREDI 13 MAI 2009, APRÈS-MIDI (097)**

JEUDI 14 MAI 2009, APRÈS-MIDI (098)

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES GRANDS DOSSIERS DE FRAUDE FISCALE

La commission d'enquête parlementaire, qui a été instituée le 10 avril 2008, devait se pencher sur les erreurs qui ont été commises dans les grands dossiers financiers et fiscaux des quinze dernières années et, sur la base de ces constatations, rédiger des conclusions et formuler des recommandations.

Dans une première phase, la commission a invité un certain nombre de professeurs d'université et des représentants de la Cour des Comptes, du fisc et de la magistrature. Ensuite, il a été procédé à l'examen des dossiers relatifs à la quotité forfaitaire d'impôt étranger, du dossier Beaulieu et des dossiers relatifs aux sociétés de liquidités. Dans la foulée, il a été procédé à l'audition de 71 personnes.

La partie 3 du rapport de la Commission fraude comporte 54 recommandations pouvant servir de « checklist » dans la lutte contre la fraude fiscale au cours des prochaines années.

Ces recommandations portent sur quatre points :

- La mauvaise transmission des dossiers entre les différents niveaux de l'enquête et de la lutte contre la fraude.
La commission formule une série de recommandations tendant à améliorer la circulation des dossiers : un renforcement de personnel auprès du fisc, du parquet et des juridictions d'instruction ; l'intervention exclusive de juges d'instruction spécialisés, qui ne s'occuperont d'ailleurs plus que de dossiers de fraude fiscale, et le développement d'un auditorat fiscal constituant une section distincte du parquet.



De plus, la commission recommande, dès qu'une fraude fiscale est établie, d'appliquer la règle « *una via* » vers une procédure administrative ou judiciaire.

La commission recommande aussi de procéder à une évaluation de la loi Franchimont, parce que les dossiers de fraude fiscale sont souvent l'objet de manoeuvres dilatoires des avocats destinées à provoquer la prescription.

- Les recommandations relatives à certains problèmes pratiques, d'administration fiscale et policiers constatés lors d'une instruction préparatoire d'un dossier de fraude fiscale.
Une autre recommandation concerne la possibilité pour un juge d'instruction de mener une miniinstruction.
Une troisième recommandation pour éviter les obstacles pratiques pendant l'enquête vise le secret bancaire fiscal, la « discrétion fiscale », qui constitue souvent une entrave à une enquête minutieuse et efficace.
- La commission condamne le rôle joué par certains intermédiaires. Elle a constaté qu'en l'absence de conseillers, la fraude fiscale n'existerait pas.
- La commission estime qu'il faut envisager la lutte contre la fraude fiscale dans le contexte d'une taxation juste et égale. Elle recommande d'inclure la lutte contre la fraude fiscale dans un plan national de sécurité.

Quatre motions ont été déposées dans l'ordre chronologique suivant :

- une première motion a été déposée par MM. Stefaan Van Hecke et Jean-Marc Nollet. Elle a ensuite été retirée ;
- une deuxième motion a été déposée par Mme Barbara Pas et M. Hagen Goyvaerts ;
- une troisième motion a été déposée par M. Patrick De Groote ;
- une quatrième motion a été déposée par Mme Carina Van Cauter et MM. François-Xavier de Donnea, Luk Van Biesen, Christian Brotcorne, Raf Terwingen, Jenne De Potter, Stefaan Van Hecke, Jean-Marc Nollet, Dirk Van der Maelen, Alain Mathot.

Les motions ont été mises au vote dans l'ordre chronologique de leur dépôt.

La motion de Mme Barbara Pas et M. Hagen Goyvaerts :

19 Oui
112 Non
1 Abstention

La motion est rejetée. Par conséquent, la Chambre peut se prononcer sur les autres motions.

La motion de M. Patrick De Groote :

25 Oui
104 Non
1 Abstention

La motion est rejetée. Par conséquent, la Chambre peut se prononcer sur la quatrième motion.

La motion de Mme Carina Van Cauter et MM. François-Xavier de Donnea, Luk Van Biesen, Christian Brotcorne, Raf Terwingen Jenne De Potter, Stefaan Van Hecke, Jean-Marc Nollet, Dirk Van der Maelen et Alain Mathot :

106 Oui
9 Non
16 Abstentions

La motion est adoptée.



PROJETS DE LOI

1. Projet de loi relatif aux alternatives scientifiques à l'expérimentation animale dans le domaine de la recherche biomédicale et à la création d'un Centre belge de toxicogénimique, n^{os} 1918/1 à 4.

Le projet de loi (n° 1918) est adopté par 127 voix contre 9 et 2 abstentions

2. Projet de loi spéciale modifiant l'article 26 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, n^{os} 1283/1 à 5.

Le projet de loi spéciale (n° 1283) est adopté à l'unanimité des 132 votants

3. Projets de loi contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2009, n^{os} 1924/1 à 3 et n° 1923/1.

Les projets de loi (n^{os} 1924 et 1923) sont adoptés par 83 voix contre 47 et 2 abstentions

4. Projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2009, n^{os} 1925/1 à 4.

Le projet de loi (n° 1925) est adopté par 83 voix contre 46 et 2 abstentions

5. Projet de loi portant assentiment à la Convention internationale de 2001 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute, et à l'Annexe, faites à Londres le 23 mars 2001, n^{os} 1933/1 et 2.

Le projet de loi (n° 1933) est adopté par 131 voix et 1 abstention

6. Projet de loi portant assentiment au Protocole de 1996 modifiant la Convention de 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes, fait à Londres le 2 mai 1996, n^{os} 1934/1 et 2.

Le projet de loi (n° 1934) est adopté à l'unanimité des 132 votants

7. - Projet de loi portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à la participation des travailleurs dans les sociétés issues de la fusion transfrontalière de sociétés de capitaux, n^{os} 1951/1 à 3.
- Projet de loi portant des dispositions diverses en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à la participation des travailleurs dans les sociétés issues de la fusion transfrontalière de sociétés de capitaux, n^{os} 1952/1 et 2.



Les présents projets ont pour objectif d'encadrer la CCT n° 94 concernant la participation des travailleurs dans les sociétés issues de la fusion transfrontalière de sociétés de capitaux et de finaliser la transposition de la directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux.

Ils comprennent différentes mesures sur le plan de la protection de la confidentialité, de la protection des représentants des travailleurs et du contrôle judiciaire visant à garantir le bon fonctionnement des procédures de participation des travailleurs qui seront mises en oeuvre au sein des sociétés issues d'une fusion transfrontalière.

Les projets de loi (n° 1951 et 1952) sont adoptés à l'unanimité des 132 votants

8. **Projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concernent les déclarations aux impôts, n^{os} 1957/1 et 2.**

Cet avant-projet de loi vise à adapter les articles 305, alinéa 4; 307, § 4; 308, § 1; 314bis ainsi que l'article 353, alinéa 1er du Code des Impôts sur les revenus 1992. Ces modifications légales sont nécessaires suite à l'introduction du Corporate Scanning System (CSS): il s'agit d'une nouvelle plateforme de base destinée à traiter non seulement les documents actuellement déjà traités par les centres de scanning, mais également, en tant que «système central», tous les documents pour chaque entité et ajouter ceux-ci au dossier unique du contribuable concerné. A partir de l'exercice d'imposition 2009, il est demandé aux contribuables d'envoyer directement leur déclaration à l'impôt des personnes physiques ainsi que les documents et pièces justificatives de cette dernière aux centres de scanning nationaux de Gand ou de Namur. Désormais, tant la déclaration scannée que les annexes scannées auront la même force probante que la déclaration et les annexes papier.

Le projet de loi (n° 1957) est adopté par 83 voix contre 23 et 26 abstentions

QUESTIONS ORALES

Le plan de sauvetage de la KBC élaboré par le gouvernement

Questions jointes de :

- M. Jan Jambon (N-VA) au premier ministre (n° P1065)
- M. Servais Verherstraeten(CD&V) au premier ministre (n° P1066)
- Mme Meyrem Almaci (Ecolo-Groen!) au premier ministre (n° P1067)
- M. Bruno Tuybens (sp.a) au premier ministre (n° P1068)
- M. Yvan Mayeur (PS) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1074)



La reprise de SPE par EDF

Questions jointes de :

- Mme Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!) (n° P1069)
- Mme Katrien Partyka (CD&V) (n° P1070)
- M. Philippe Henry (Ecolo-Groen!) (n° P1071)
- M. Willem-Frederik Schiltz (Open Vld) (n° P1088)
- M. Jean-Luc Crucke (MR) au premier ministre (n° P1089)

Le rapport de l'OCDE

Question de :

M. Jan Jambon (NV-A) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1077)

Le nombre élevé de personnes atteintes du sida et infectées par le VIH à Bruxelles

Question de :

Mme Martine De Maght (LDD) à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique (n° P1078)

La sponsorisation du concert Belgavox par la Loterie Nationale

Question de :

M. Gerolf Annemans (VB) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1072)

La Caisse d'Investissement de Wallonie

Question de :

M. Jean-Luc Crucke (MR) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1073)

L'état des bâtiments de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie

Question de :

Mme Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1075)



Les stresstests pour les banques

Question de :

M. Georges Dallemagne (cdH) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1076)

Le malaise social à la SNCB – Les problèmes à la SNCB

Questions jointes de :

- M. Jenne De Potter (CD&V) (n° P1079)
- M. David Lavux (cdH) (n° P1080)
- M. Herman De Croo (Open Vld) au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles (n° P1081)

Le calendrier de mise en œuvre de l'accord avec les ONG

Question de :

Mme Karine Lalieux (PS) au ministre de la Coopération au développement (n° P1085)

Les vols d'avions militaires à basse altitude

Question de :

M. Josy Arens (cdH) au ministre de la Défense (n° P1083)

La position de la CREG concernant les conventions de consultance de la SPRL IDEE avec les intercommunales IGH et IEH

Question de :

M. Daniel Bacquelaine (MR) au ministre du Climat et de l'Energie (n° P1084)

L'instauration d'un pass drogues à Maestricht

Question de :

M. Bert Schoofs (VB) au ministre de la Justice (n° P1082)



Le salon international de l'armement ITEC

Question de :

M. Ludwig Vandenhove (sp.a) au ministre de l'Intérieur (n° P1086)

Les contrôles routiers

Question de :

M. Jef Van den Bergh (CD&V) au ministre de l'Intérieur (n° P1087)

VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Jan Jambon (N-VA) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur « l'échec de la lutte contre la fraude fiscale, imputable aux retards dans la mise en œuvre du projet Data Warehouse » (n° 316)
- M. Dirk Van der Maelen (sp.a) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur « le projet Data Warehouse » (n° 319)
(développées en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 6 mai 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 316/001)

- une motion de recommandation par Jan Jambon (N-VA) et Dirk Van der Maelen (sp.a)
- une motion pure et simple par Josée Lejeune (MR), Christian Brotcorne (cdH), Guy Coëme (PS), Jenne De Potter (CD&V) et Luk Van Biesen (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 47 et 2 abstentions





RELATIONS INTERNATIONALES

DU LUNDI 20 AVRIL AU JEUDI 23 AVRIL 2009

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Une délégation de la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique de l'Assemblée nationale de la République du Sénégal a effectué une mission d'étude à la Chambre des Représentants du lundi 20 au jeudi 23 avril 2009.

Composition de la délégation :

Monsieur Sada NDIAYE, président de la Commission
Madame Oumou SOW, deuxième vice-présidente de la Commission
Monsieur Moussa SOW, rapporteur de la Commission
Madame Mously DIAKHATE, membre de la Commission
Monsieur Oumar NDOYE, membre de la Commission
Monsieur Thierno Amadou DIAW, directeur de la Comptabilité et du Matériel
Monsieur Djibril DIOUF, assistant parlementaire de la Commission
Monsieur Boubacar TIEMOGO, coordonnateur du Programme d'Appui au Programme national de Bonne Gouvernance.

Les membres de cette délégation eurent des rencontres avec plusieurs députés et sénateurs, notamment Monsieur Olivier Maingain, président du Collège des Questeurs de la Chambre et président de la Section Belgique-Sénégal du Groupe belge de l'Union Interparlementaire, Monsieur François-Xavier de Donnea, président de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre et Monsieur Wouter Beke, président de la Commission des Finances et des Affaires économiques du Sénat.



Ils eurent l'occasion de s'entretenir avec des fonctionnaires de la Chambre sur les thèmes suivants :

- le fonctionnement et les compétences de la Chambre et du Sénat et le système institutionnel fédéral de l'Etat belge ;
- l'élaboration du budget de la Chambre ;
- le rôle des commissions dans le processus budgétaire.



La visite de diverses institutions fédérales et régionales a permis aux membres de la délégation de partager et d'approfondir davantage leurs connaissances sur :

- Le Parlement de la Communauté française ; ils y furent accueillis par Monsieur Jean-François Istasse, président du Parlement et Monsieur Pierre Wacquier, président de la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport ;
- Le Conseil supérieur des Finances ;
- L'Administration des Affaires fiscales ;
- Le Bureau fédéral du Plan ;
- La Banque nationale de Belgique ;
- Le Service Public Fédéral des Affaires étrangères ;
- La Cour des Comptes.

Enfin, le jeudi 23 avril 2009, les membres de la délégation assistèrent à la réunion en séance plénière de la Chambre où ils furent salués par Monsieur Patrick Dewael, Président de la Chambre.



PUBLICATIONS

Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.

CHAMBRE

Documents parlementaires :

- 52 1968/001 (CHAMBRE)
4-1306/1 (SÉNAT) DU 6 MAI 2009

Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques.
Publication des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes (exercice 2008) – Volume I

- 52 1968/002 (CHAMBRE)
4-1306/2 (SÉNAT) DU 6 MAI 2009

Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques.
Publication des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes (exercice 2008) – Volume II

- 52 0034/004 DU 7 MAI 2009

Rapport de l'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale

- 52 1924/003 DU 7 MAI 2009

Rapport sur le projet de loi contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2009.

Rapport sur le projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2009.



Bulletin des questions et réponses :

- 52/060 DU 30 AVRIL 2009
- Questions et réponses écrites



CONSEIL DES MINISTRES

Le texte ci-dessous mentionne les points qui figurent à l'ordre du jour du Conseil des ministres et qui sont susceptibles d'influencer les travaux parlementaires futurs. Il s'agit surtout d'avant-projets de loi approuvés par le Conseil des ministres. Le Parlement fédéral entame l'examen d'un projet lorsque le gouvernement l'a déposé à la Chambre des représentants ou au Sénat. Le projet ne peut obtenir la sanction et être promulgué en tant que loi qu'après avoir été adopté par la Chambre et, dans certains cas, également par le Sénat.

Une information plus détaillée relative aux décisions du Conseil des ministres est disponible sur le site Internet du gouvernement fédéral: <http://www.presscenter.org> - Conseil des ministres.

➤ CONSEIL DES MINISTRES DU 15 MAI 2009

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 15 mai 2009 sous la présidence du premier ministre Herman Van Rompuy.

EXPLOITATION DES SERVICES AÉRIENS

Information correcte au grand public sur le prix des billets d'avion.

Sur proposition de M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui exécute l'article 23 du Règlement CE 1008/2008 (du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008) établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté.

Cet article 23 concerne l'information correcte au grand public sur le prix des billets d'avion et l'organisation d'une concurrence loyale. L'avant-projet a pour but de réglementer le contrôle du respect de cette disposition sous le régime habituel de la législation sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur (loi du 14 juillet 1991). Cette loi prescrit d'indiquer clairement et sans ambiguïté le prix total du produit ou du service offert.

L'avant-projet prévoit en outre des sanctions pour les infractions à l'article 23. Les agents désignés par les ministres chargés de la Mobilité et des Affaires économiques pourront faire respecter cet article suivant la méthode et le régime se rattachant à la législation sur les pratiques du commerce.



MESURES POUR PROTÉGER L'EMPLOI

Mesures temporaires en matière d'emploi pendant la crise.

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'emploi pendant la crise. L'avant-projet est adapté à l'avis du Conseil d'Etat. Il s'agit de trois mesures approuvées par le Conseil des ministres du 30 avril 2009 : l'adaptation temporaire du temps de travail de crise, l'instauration d'un régime de réduction des prestations de travail et le régime temporaire et collectif de suspension totale ou partielle de l'exécution du contrat de travail (voir [communiqué de presse du 30 avril 2009](#)).

INDEMNISATION DES DOMMAGES EN SOINS DE SANTÉ

Une nouvelle loi sur les erreurs médicales et les risques médicaux.

L'hôpital est le lieu où l'on soigne, où l'on répare, où l'on guérit. Avec des professionnels, en Belgique, de toute grande qualité. Mais de temps à autre, il y a des problèmes, des complications imprévues, des erreurs médicales ou des infections contractées sur le lit même de l'hôpital.

Si la plupart du temps cela ne prête pas à difficulté, parfois les conséquences sont lourdes pour le patient. Alors, c'est le chemin de croix qui commence : pour être indemnisé, il faut prouver la faute. Expertises et contre-expertises médicales, une procédure peut durer des années devant les tribunaux et le patient se trouve doublement victime.

De leur côté, pour se prémunir des actions en responsabilité, les prestataires de soins paient de lourdes primes d'assurance ou encore n'osent plus dans certains cas poser un acte médical qui sorte de l'ordinaire.

Une loi inapplicable existe en Belgique. Inapplicable et controversée. A présent, des négociations ont eu lieu et un accord a pu être dégagé. Il semble satisfaire les associations de patients, les professionnels de la santé et les assurances.

Pour ce faire, la ministre de la Santé publique est partie d'un système qui existe en France et qui fonctionne bien, pour l'adapter au contexte belge.

Quelles en sont les particularités ?

1. Nous créons un nouveau droit pour le patient et son entourage : un droit à l'indemnisation du risque médical (ou aléa thérapeutique), qu'il y ait faute ou pas de la part du prestataire de soins. S'il y a faute, ce seront les assurances qui paieront. S'il n'y a pas de faute établie, c'est un Fonds qui interviendra.
2. On crée donc un fonds d'indemnisation, uniquement financé par l'Etat. On estime en vitesse de croisière, qu'il sera amené à intervenir à concurrence de 20 millions d'euros par an.
3. La réparation du Fonds est intégrale : pas de franchises et pas de plafonds. Simplement, un seuil de gravité du dommage est fixé :
 - une invalidité permanente partielle de 25 % au moins,
 - une incapacité temporaire de travail de 6 mois consécutifs, ou de 6 mois non consécutifs sur une période d'un an,
 - des troubles particulièrement graves, y compris d'ordre économique, dans les conditions d'existence de la victime,
 - le décès du patient.



4. La procédure via le Fonds est :
 - gratuite pour la victime qui y fait appel,
 - rapide : la victime doit être indemnisée dans un délai d'un an,
 - simple : pas de dossier lourd à préparer, le Fonds s'en charge,
 - amiable : plus besoin de prouver la faute.
5. La victime garde toujours et à tout moment la possibilité de préférer les tribunaux à l'intervention du fonds ou de contester l'offre du Fonds devant les tribunaux.
6. Le paiement de l'indemnisation à la victime est rapide, que les responsabilités soient ou non contestées. Si l'assureur conteste la responsabilité du prestataire de soins, le Fonds indemnise alors lui-même la victime - pour autant que le dommage présente un certain seuil de gravité - et se retourne ensuite contre l'assureur. La victime est donc indemnisée rapidement, la question de la responsabilité étant débattue en dehors de sa présence.
7. Un autre point important : le fonds constitue une garantie pour la victime contre le défaut d'assurance : il indemnise la victime d'une faute si le prestataire de soins responsable n'est pas assuré.
8. Les infections nosocomiales sont mieux indemnisées : celles qui surviennent suite à une prestation de soins pourront à l'avenir être indemnisées si elles présentent un certain seuil de gravité.

La chirurgie purement esthétique, de convenance, est exclue du champ d'application de la loi. Les prestations de chirurgie reconstructrice ou réparatrice qui peuvent être remboursées en vertu de la réglementation sur l'assurance obligatoire soins de santé sont quant à elles couvertes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une stratégie de long terme pour le développement durable.

Le Conseil des Ministres a adopté un projet de loi révisant la stratégie fédérale de développement durable déposé par Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, en charge du développement durable.

Cette décision couronne un travail approfondi d'évaluation de la loi du 5 mai 1997 concernant la coordination de la politique fédérale de développement durable. Depuis plus de 10 ans maintenant, nous disposons d'un cadre institutionnel robuste qui permet aux services publics fédéraux de coordonner leurs actions de développement durable par le biais de plans et de rapports de suivi, mais aussi par un mécanisme d'analyse, d'évaluation et de prospective par les Rapports du Bureau fédéral du Plan et un conseil d'avis réunissant toutes les composantes de la société civile.

L'amélioration de la loi traduit trois grandes priorités :

- **L'ajout d'une vision à long terme** : le projet de loi propose d'élaborer d'ici début 2011 une vision à long terme de développement durable afin d'adresser les principaux défis posés par notre mode de développement actuel identifiés lors du Printemps de l'Environnement. Elle comportera des objectifs, des étapes intermédiaires (2020, 2030, 2040) et des indicateurs.
- **La coordination avec l'Union européenne et les entités fédérées** : la durée du Plan fédéral de développement durable est portée à 5 ans afin de coordonner ses actions avec les stratégies européennes et régionales dans la foulée du Printemps de l'Environnement.



- **La simplification des instruments** : le contenu du plan est resserré sur des actions de coopérations entre les administrations fédérales en vue d'apporter des réponses à court terme contribuant à la réalisation d'objectifs à long terme. Une procédure de révision simplifiée du plan en cours de mise en œuvre permet d'insuffler une nouvelle dynamique politique, lors de l'arrivée d'un gouvernement par exemple. Le Rapport fédéral sera publié en deux parties, l'une relative à l'analyse et à l'évaluation de la politique menée en matière de développement durable et l'autre à la prospective. Enfin, la Commission interdépartementale pour le développement durable, composée de représentants de toutes les administrations fédérales, ne publiera plus qu'un rapport de ses membres quelques mois avant la fin de la mise en œuvre du Plan.

Cette révision de la loi permet à la fois de préserver l'esprit initial de la loi basée sur le cycle de planification et de rapportage ainsi qu'une démarche participative vis-à-vis de la société civile, tout en y ajoutant des éléments indispensables comme des objectifs à long terme et la possibilité pour le gouvernement d'y insuffler sa propre dynamique.

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil des ministres se réjouit de l'élection de la Belgique au Conseil des Droits de l'Homme (2009–2012) .

Le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht a informé le Conseil des ministres de l'élection de la Belgique comme membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Le Conseil des ministres se réjouit de l'élection de la Belgique mardi 12 mai par l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York. Les 192 membres de l'Assemblée générale ont élu la Belgique par 177 voix, à la suite d'une campagne intensive de la diplomatie belge.

Ce mandat, qui vient d'être attribué pour la première fois à notre pays, reflète l'expertise, la crédibilité et l'engagement ferme de la Belgique en faveur des droits de l'Homme dans le monde entier.

Pour mémoire, le Conseil des Droits de l'Homme est composé de 47 membres issus de l'ensemble des régions géographiques et est sis à Genève. Ce Conseil a remplacé en 2006 l'ancienne Commission des Droits de l'Homme, au sein de laquelle la Belgique avait eu l'occasion de siéger à plusieurs reprises.



ANNEXES





PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS,
RAPPORTS DE COMMISSIONS ET
COMPTES-RENDUS

Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.

Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission) qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.

Tous les documents parlementaires peuvent être commandés (voir dernière page du bulletin : « Publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Chambre: <http://www.lachambre.be>, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.

Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique « Séances plénières » (compte rendu analytique et intégral) et sous la rubrique « Commissions » (discussion des textes de loi, des interpellations et des questions orales).





AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

La section de législation du Conseil d'État donne un avis motivé sur le texte d'un projet, d'une proposition de loi ou d'un amendement dont la Chambre est saisie lorsqu'elle y est invitée par le président de la Chambre. Celui-ci est tenu de solliciter cet avis lorsque 71 membres au moins ou la majorité des membres d'un groupe linguistique le demande. Il peut solliciter cet avis pour tout projet, proposition ou amendement à un projet ou proposition. (Pour mémoire, les avant-projets de loi du gouvernement doivent être soumis à l'avis du Conseil d'État).

La présente annexe mentionne les avis remis par le Conseil d'État à la demande du Président de la Chambre, lesquels sont publiés sous forme de document parlementaire. Il est également fait mention des textes pour lesquels le président de la Chambre sollicite l'avis du Conseil d'État.

Les documents parlementaires peuvent être obtenus auprès du service des Affaires générales, du comptoir des documents de la Chambre ou auprès des imprimeurs (voir dernière page du bulletin: « publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

➤ **DOC 52 1339/002 DU 5 MAI 2009**

Avis du Conseil d'Etat n° 46.319/4 du 22 avril 2009 sur la proposition de loi complétant les lois coordonnées relatives à la police de la circulation routière, en vue de rendre obligatoire l'installation d'alcolocks dans certains véhicules.

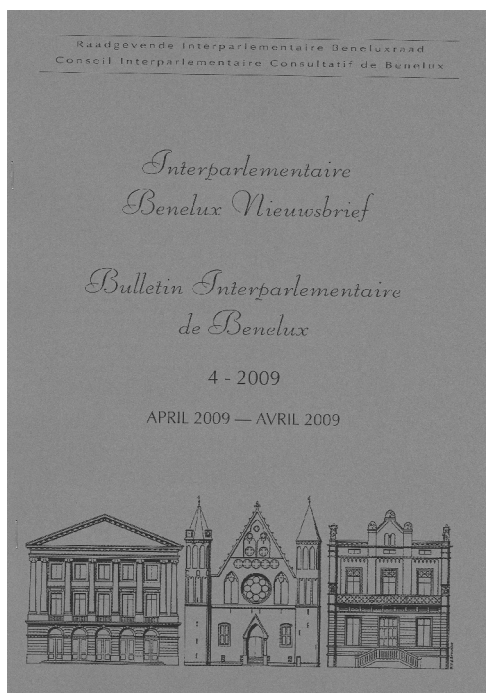




ASSEMBLEES
PARLEMENTAIRES
INTERNATIONALES

CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DE BENELUX

Bulletin Interparlementaire de Benelux 4-2009 – avril 2009







ADDENDA





AGENDA DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».